

PLU de Vailhauquès – Révision allégée n°1
Éléments de réponse aux observations des personnes publiques associées
Liste des modifications apportées au dossier après l'enquête publique

PPA	observations	réponses apportées	pièces concernées du dossier
CA34 (observations faites dans le cadre de l'examen conjoint)	Compléter le diagnostic agricole	<p>Cf. PV de synthèse de la réunion d'examen conjoint :</p> <p>La commune propose qu'un questionnaire soit élaboré et envoyé aux agriculteurs recensés afin de compléter les éléments du diagnostic présenté dans le dossier.</p> <p>La commune propose de développer un argumentaire supplémentaire dans la justification des choix (échanges réguliers entre élus et agriculteurs sur la commune, etc) en complément des résultats du questionnaire.</p> <p>Le rapport de présentation sera complété sur le volet agricole avec le dépouillement des réponses au questionnaire + compléments apportés à la justification des choix.</p>	Rapport de présentation
CD34 (observations faites dans le cadre de l'examen conjoint)	Réglementer l'aspect extérieur des constructions dans le nouveau secteur N2	L'article 11 de la zone N sera complété pour le secteur N2 (en cohérence avec l'article 11 de la zone A qui autorise les constructions agricoles)	Règlement art. N11
	Corriger et compléter les cartes de localisation des secteurs agricoles et naturels	Les corrections seront faites.	Rapport de présentation
MRAE	<p>Croiser les enjeux écologiques identifiés dans l'évaluation environnementale avec les modifications de zonage issues de la RA.</p> <p>Vérifier que la protection des deux zones humides et de l'espace de fonctionnalité soient cohérentes avec les objectifs de la révision allégée.</p>	<p>Cartes de synthèse à faire (croisement enjeux avec nouveau zonage)</p> <p>Classement en secteur A1 des deux zones humides et de l'espace de fonctionnalité</p>	<p>Évaluation environnementale</p> <p>Plan de zonage</p>
	Renforcer la protection dans les secteurs sensibles (A1 et N1) (vis à vis des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs)	La commune ne souhaite pas modifier les possibilités permises aux constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs en zone A et N.	

	Préciser les incidences de la mise en œuvre des dispositions de la révision allégée (en particulier pour le nouveau secteur N2)	Des compléments seront apportés à l'analyse des incidences.	Évaluation environnementale
enquête publique (commissaire-enquêtrice)	observations	réponses apportées	pièces concernées du dossier
	Absence de besoins agricoles identifiés, d'intention ou de projet agricole sur la commune	La commune apporte des éléments explicatifs et de justification en réponse à l'avis défavorable de la commissaire-enquêtrice.	Rapport de présentation (note additive) Délibération d'approbation
	Insuffisance de la justification de créer une nouvelle zone N2 (au regard de l'existence de 605 ha de zone A sur la commune)		
	Incohérence à vouloir favoriser l'activité agricole en zone N et en même temps supprimer l'activité de camping et de gîte à la ferme		
	Absence d'étude de terrain permettant d'identifier les zones naturelles de « faible enjeu »		
enquête publique (2 administrés)	Demande de suppression du périmètre d'éloignement autour de la STEP	La commune répond favorablement à cette demande.	Rapport de présentation (note additive)